



### RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161

LIEU : Locaux du CFPPA, terrain pédagogique, visites de producteurs, distillerie

DURÉE & RYTHME :  
70 heures sur 2 semaines  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h00 13h30-17h00

### PUBLICS CONCERNÉS :

- Stagiaires BPREA
- Salariés-ées
- Exploitants-tes agricoles
- Autres publics

Groupe de 20 stagiaires maximum

PREREQUIS : aucun

100 % de satisfaction (2025)

100 % de réussite à l'examen :  
26 candidats présentés  
sur 28 participants (2025)

100 % de recommandation  
(2025)

Date MAJ : 15/10/2025

UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

## Distillation - Séchage

Formation diplômante en présentiel - UCARE DU BPREA

du 19 au 30 janvier 2026

Deux sessions :  
du 16 au 27 février 2026

### OBJECTIFS

Choisir l'organisation et le matériel nécessaire à la distillation et au séchage de PPAM. Mettre en œuvre la distillation et le séchage de PPAM dans le cadre réglementaire en vigueur.

#### Compétences visées :

- Organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins.
- Mettre en œuvre les transformations des plantes en respectant la réglementation.

### CONTENU DE LA FORMATION

- **Choix des techniques de séchage** (21H) : principes et étapes  
Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation  
Conditionnement et stockage des produits obtenus.
- **Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation** (14H) : Identifier les parties de la plante productrices d'HE, caractéristiques physico-chimiques des HE. Principes physiques et thermodynamiques appliqués à l'eau, qualité chimique des eaux, dimensionnement.
- **Choix des techniques de distillation** : Principes et étapes de la distillation à la vapeur d'eau. **Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation.** Gérer les effluents. Conditionnement et stockage des produits obtenus (7H).
- **Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie** (7H) : Législation en vigueur. Analyse à réaliser sur place et au laboratoire. Prévenir les risques d'accidents liés à la distillation et vis-à-vis de l'environnement.
- **Conduite pratique et technique de la distillerie** (21H) : Organiser le chantier de distillation : préparer les produits en vue du chargement, conduire la distillation, contrôler les paramètres à chaque étape, conditionner les distillats, nettoyage

#### Intervenants-es :

- P. Schoeffert, technicien distillation
- Juliette Walek, formatrice en herboristerie du CFPPA

## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Rémy MARGIELA, référent pédagogique  
04 75 26 90 42 | rémy.margiela@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative  
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

## POURSUITES ET DÉBOUCHÉS

- Activités agricoles
- Installation ou salariat sur une exploitation agricole
- Entreprenariat

Activité visée : intégration d'un atelier de séchage-distillation de PPAM en complément d'un atelier de production et/ou de cueillette de PPAM

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet :  
[www.cfppa-nyons.fr](http://www.cfppa-nyons.fr)

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2026 - STAGIAIRE BP

## COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) (au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation). Participation forfaitaire obligatoire pour plus d'informations consulter le site <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires>
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 540,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, formation non financée par VIVEA pour les personnes en parcours d'installation
- Personnel : 1050,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 1 050,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des acquis des stagiaires : pratique avec entretien d'explicitation basé sur des visites ou des ateliers  
Vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini. Vous devrez également concevoir le plan d'une unité de distillation.

Validation de l'UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales du BPREA (N° RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, date de publication 13/10/2023)

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan écrit en fin de formation.

## MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Unité de distillation inox de 400 litres
- Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m<sup>2</sup>, serre 80 m<sup>2</sup>, diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Travaux de mise en pratique
- Etude de cas, exposés

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour les visites.



Formation ouverte à partir de 10 stagiaires,  
le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation  
en cas d'effectif insuffisant.

**INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :**  
**DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET**  
<http://www.levallentin.education/cfppa-nyons>

